





L'info de la semaine



CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER LES INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Jaurès, Lyon 7ème.

Les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football se tiendront

le samedi 29 juin 2024 à 9h30 à Tola Vologe, 350 b Avenue Jean

Sommaire

1 **Clubs**

Délégations 2

3 **CR Coupes**

CR Féminines 4

CR Arbitrage 5

CR Réglements 6



CLUBS

RÉUNION DU 17 JUIN 2024

Reprise d'activité saison 2024/2025

526430 - F.C. CANTON D'ANTRAIGUES - Enregistrée le 02/06/24.

Inactivités partielles saison 2024/2025

550007 - F.C. LARNAGE SERVES - Catégories U16 et U17 - Enregistrées le 11/06/24.

508642 – U.S. FEILLENS – Catégories U12 à U19 – Enregistrées le 05/06/24.

537040 - U.S. ST PAUL DE VARCES - Catégories U16 et U17 - Enregistrées le 15/06/24.

540737 - ESSOR BRESSE SAONE - Catégorie Seniors - Enregistrée le 13/06/24.

504283 – U.S. REPLONGES – Catégories U14 à U19 – Enregistrées le 13/06/24.



581410 - ENT. JEUNES LOIRE MEZENC - Enregistrée le 07/06/24.

Changements de titres 2024/2025

526562 - F.C. BOURG D'OISANS devient FOOTBALL CLUB OISANS.

581760 - ESPINAT YTRAC FOOTBALL JEUNES devient ECOLE YTRAC FOOTBALL JEUNES.

Fusion Absorption 2024/2025

523345 - A.S. D'OYEU - Club absorbant - Date AG constitutive 24/02/24.

534405 - ST CHABONNAIS

DELEGATIONS

RÉUNION DU LUNDI 17 JUIN 2024

Président : M. LONGERE Pierre

Présents: MM. BESSON Bernard, M. HERMEL Jean-Pierre

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

Tél: 06-32-82-99-16

Mail: lraf.ooluneoosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel

Tél: 06-82-57-19-33

Mail: brajond@orange.fr

IMPORTANT:

En vue de la préparation de la nouvelle saison, les Délégués régionaux ne souhaitant pas poursuivre leur fonction pour la nouvelle saison, doivent dès à présent en informer la Commission.

Merci de votre attention.

COURRIERS RECUS

<u>Candidatures Délégués 2024/2025</u>: Districts de l'Ain, de l'Isère, de la Savoie, de Lyon et Rhône, du Puy de Dôme, de Haute-Savoie Pays de Gex et Haute-Loire. Remerciements.

Les candidatures sont closes au 1er juin 2024.

FFF: Dossier candidature FFF 2024/2025.

FFF: Effectif délégués nationaux 2024/2025.

Pierre LONGERE, Abtissem HARIZA,

Président de la Commission Secrétaire de séance







COUPES

RÉUNION DU LUNDI 17 JUIN 2024

Président : M. Pierre LONGERE. Présent(e)s : Mme HARIZA Abtissem.

ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE 2024/2025

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2024/2025 de la Coupe de France (seniors libres).

Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 15 juin 2024 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2023/2024, vous devez vous inscrire en saison 2024-2025 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) — Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas) puis validez l'ensemble de vos actions.

Droits d'engagement : 52 Euros

<u>Information</u>: Qualifiés au 7ème tour fédéral: 20 équipes. <u>1er tour le dimanche 25 août 2024.</u>

ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE FEMININES 2024/2025

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2024/2025 de la Coupe de France Féminine.

Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant **OBLIGATOIREMENT** leur accord. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 15 août 2024 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2023/2024, vous devez vous inscrire en saison 2024-2025 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite

sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 15 août 2024 (dernier délai).

Droits d'engagement : 26 Euros

<u>Information</u>: Qualifiés au 1ème tour fédéral: 9 équipes. <u>1er</u> tour le dimanche 08 septembre 2024.

ENGAGEMENTS COUPE

GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE 2024/2025

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2024/2025 de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 20 juillet 2024 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2023/2024, vous devez vous inscrire en saison 2024-2025 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) — Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 20 juillet 2024 (dernier délai).

Droits d'engagement : 26 Euros

COUPE REGIONALE

BEACH SOCCER

Finale le dimanche 30 juin 2024 à Bellerive sur Allier au Centre Omnisports.







MEILLEURES PERFORMANCES COUPE DE FRANCE ET COUPE

GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

Validation par le conseil de ligue du 2 mars 2024 : Les lauréats sont :

Coups de France 2023/2024 :

Meilleur Club de ligue :

1er : FC CHAPONNAY MARENNES (R2) : 69 pts (remise à l'AG

de ligue).

 $\label{eq:2eme:asmodel} \textbf{2eme}: \texttt{AS DOMERAT (R1)}: 65 \ \mathsf{pts}.$

Meilleur Club de district :

1er: FC SEYSSINS (D1): 59 pts (remise à l'AG du district 38).

2ème: AULNAT SPORT (D2): 36 pts.

Coups Gambardella Crédit Agricols:

Meilleur club de lique:

OLYMPIQUE DE VALENCE (R1) (remise à l'AG de ligue)

Meilleur club de district :

FC COMMELLE VERNAY (D1) (remise à l'AG District 42)

Le secrétaire général, La secrétaire de séance,

Pierre LONGERE Abtissem HARIZA

SPORTIVE FEMININES

RÉUNION DU JEUDI 30 MAI 2024

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Président : M. Anthony ARCHIMBAUD

Présents : Mmes Nicole CONSTANCIAS, Annick JOUVE, Nathalie PELIN, MM. Jacques ISSARTEL, Serge GOURDAIN, Eric GRAU, Vincent JACUZZI

Assiste: Yves BEGON, Président du Pôle Compétitions

- à l'A.S. SAINT ETIENNE (2) pour sa victoire en Finale de la Coupe LAuRAFoot qui s'est déroulée le 12 mai dernier au Complexe Sportif Albigny d'ANNECY LE VIEUX.
- **au F.C. CHASSIEU-DECINES**, finaliste de l'épreuve, pour son brillant parcours.

&&&&&&&&&&&&&&

M. ARCHIMBAUD ouvre la séance en rappelant la finalité de cette réunion :

- dresser un bilan de la situation des clubs à l'égard des obligations réglementaires en fonction des retours émanant des Districts.
- effectuer un tour d'horizon du déroulement des championnats régionaux 2023-2024.
- évoquer le calendrier sportif 2024-2025.

OBLIGATIONS EN CHAMPIONNAT REGIONAL FEMININ

Rappel des dispositions réglementaires imposées aux clubs féminins :

R1 F:

Les clubs de R1 F doivent, a minima et de manière cumulative :

- * avoir au moins une équipe féminine dans les catégories jeunes (U12 F à U19 F) engagée dans une compétition de Ligue ou de District. Cette équipe devra obligatoirement participer aux compétitions jusqu'à leur terme. Les ententes ne sont pas valables pour satisfaire à cette obligation.
- * disposer d'au moins 12 jeunes licenciées (U6 F à U11 F) Un état des lieux du respect de ces critères est notifié en décembre à chacun club et le constat définitif est arrêté le 30 avril.

R2 F:

Les clubs de R2 F doivent :

- * avoir au moins une équipe féminine U6 F à U19 F (Foot à effectif réduit) engagée dans une compétition de Ligue ou de District. Cette équipe devra obligatoirement participer aux compétitions jusqu'à leur terme ou avoir participer à 8 plateaux minimum. Les ententes et les groupements sont valables pour satisfaire à cette obligation.
- * avoir un nombre de licenciées comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6F à U13F)

Ces dispositions seront vérifiées en fin de championnat

En cas d'accession en championnat R2F, une dérogation à l'une de ces obligations sera accordée au club montant sur l'année d'accession.







Sanction en SENIORS F

Pour chaque obligation non respectée, en R1 F comme en R2 F, il sera procédé à un retrait de 2 points fermes au classement de l'équipe senior concernée.

U18 F

Les clubs ayant une équipe évoluant en championnat U18F doivent :

- * Avoir au moins une équipe féminine U6 F à U13 F (Foot à 3, 4, 5 ou 8) engagée dans une compétition de District. Cette équipe devra obligatoirement participer aux compétitions jusqu'à leur terme ou avoir participer à 8 plateaux minimum. Les ententes et les groupements sont valables pour satisfaire à cette obligation.
- * Avoir un nombre de licenciées comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 F à U13 F).

Sanction en U18 F

En cas de non-respect d'une au moins de ces obligations, en U18 R1F comme en U18 R2 F, il sera procédé à un retrait de 3 points fermes au classement final de l'équipe U18 F concernée.

BILAN 2023-2024:

Eu égard à ces dispositions la Commission dresse le bilan suivant :

<u>R1 F :</u>

Aucune équipe en infraction

R2 F - Poule A:

* Ent. S. HAUT FOREZ (550799)

Pas de pénalité.

Le club accède cette saison en R2 F, dérogation accordée.

R2 F - Poule B:

* Am. S. DONATIENNE (504316))

Pas de pénalité

Le club accède cette saison en R2 F, dérogation accordée.

R2 F - Poule C:

Aucune équipe en infraction.

U18 R1 F:

Aucune équipe en infraction.

U18 R2 F - Play-Off

Aucune équipe en infraction.

U18 R2 F - Play Down

Poule A : aucune équipe en infraction

Poule B: **Ent. S. CHOMARACOISE** (529711) en infraction d'où un retrait de 3 points fermes dans son classement en Play-Down.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de sa notification, qui jugera en 2ème et dernier ressort.

STATUT DES EDUCATEURS ET

ENTRAINEURS DU FOOTBALL

La Commission Régionale Sportive Féminine prend acte des décisions de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraineurs du Football (CRSEEF) du 27 mars 2024 concernant l'application des dispositions de l'article 2-1 du Statut Régional.

SENIORS FEMININES R1

- Réunion du 29 avril 2024:

CHASSIEU DECINES F.C. (550008), retrait de 1 (un) point ferme au classement de l'équipe Seniors Féminine dans son classement en R1 F.

- Réunion du 27 mai 2024 :

CHASSIEU DECINES F.C. (550008), retrait de 1 (un) point ferme au classement de l'équipe Seniors Féminine dans son classement en R1 F.

DOSSIERS

REGIONAL 2 F - Pouls A

Match n° 28983.2 : SORBIERS LA TALAUDIERE FOOTBALL / AURILLAC F.C. du 03/03/2024

La Commission prend connaissance du mail adressé par AURILLAC F.C. en date du 04 mars 2024, réitéré le 06 mai 2024, sollicitant le remboursement de ses frais de déplacement pour le match cité en rubrique programmé le 03 mars 2024 à 15h.00 au stade de Vaure à LA TALAUDIERE mais reporté dans la matinée alors que l'équipe visiteuse était sur le trajet.

Considérant qu'avant de partir, le responsable de l'équipe d'AURILLAC F.C. s'était assuré auprès du club recevant du maintien du déroulement de la rencontre.

Considérant qu'il n'a été informé du report du match – justifié pat un arrêté municipal de la Commune de LA TALAUDIERE - qu'au cours du trajet (82 kms avaient été déjà parcourus) contraignant le club à effectuer demi-tour.

Considérant que ce match a été reprogrammé et s'est disputé le 1er avril 2024.

Par ces motifs et en application de l'article 25.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, la Commission décide de mettre à la charge du club de SORBIERS LA TALAUDIERE la somme de 205 euros (2,50€ x 164 km x ½) correspondant aux frais de déplacement de l'équipe d'AURILLAC F.C.

REGIONAL 2 F- Pouls B

Match n° 29010.2: Am. S. DONATIENNE / SUD LYONNAIS 2013 du 05/05/2024

La Commission enregistre le forfait annoncé de l'équipe Senior F de l'Am. S. DONATIENNE.







En application des dispositions prévues à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, l'équipe Senior F de SUD LYONNAIS 2013 est déclarée gagnante sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) et Am. S. DONATIENNE est pénalisée d'un retrait d'1 (un) point au classement.

REGIONAL U18 R2 F - 22ms Phass - Play-Off

Match n° 33334.2 : Gpf MOULINS YZEURE FEMININ BESSAY FOOT / F.C. BOURGOIN JALLIEU du 16/03/2024

La Commission enregistre le forfait annoncé de l'équipe U18 F du F.C. BOURGOIN JALLIEU

En application des dispositions prévues à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, l'équipe U18 F du Gpf MOULINS YZEURE FEMININ BESSAY FOOT est déclarée gagnante sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) et celle du F.C. BOURGOIN JALLIEU est pénalisée d'un retrait d'1 (un) point au classement.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

CHAMPIONNATS REGIONAUX

FEMININS

M. ARCHIMBAUD pousuit le déroulement de l'ordre du jour de cette réunion en communiquant les grandes lignes du rapport d'activité de la Commission rédigé en vue de l'Assemblée Générale de la Ligue qui se déroulera à Tola-Vologe (Lyon) le samedi 29 juin 2024 à partir de 09h30.

PALMARES DE LA SAISON 2023-2024

R1 F -

Poule unique à 12 équipes

A.S. SAINT-ETIENNE (2) termine à la 1ère place mais ne peut postuler à la montée en D3. C'est son second, F.C. CHASSIEU DECINES qui disputera la phase d'accession.

R2 F -

30 équipes réparties sur 3 poules de 10. Un seul forfait à relever : F.C. SAINT ETIENNE en Poule A.

Les lauréats de ce championnat sont SORBIERS LA TALAUDIERE (poule A), SUD LYONNAIS (poule B) et F.C. ANNECY (poule C).

U18 F - R1 -

Poule unique à 12 équipes. F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 disputera la phase d'accession au championnat national U19 F.

U18 F - R2 -

Regroupant 18 équipes, ce championnat s'est disputé sur 2 phases à la satisfaction de tous les clubs.

CHAMBERY SAVOIE FOOT et F.C. LYON finissent aux deux premières places de la poule Play-Off

Si la dernière journée des championnats régionaux s'est déroulée le 19 mai 2024, les classements définitifs de ces championnats ne seront homologués qu'après avoir pris connaissance des résultats des procédures en cours. La publication des montées et descentes s'en suivra.

TABLEAU DES ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS

Il convient de se référer au tableau des accessions et rétrogradations publié sur le site internet de la LAuRAFoot pour connaître le nombre des montées et descentes prévues.

M. ARCHIMBAUD précise qu'il faut prendre en considération les classements des championnats nationaux, à savoir :

en **D 3 F** – Ol. VALENCE ne peut se maintenir et regagne la Ligue.

en **U19 F Nationaux** – CLERMONT FOOT 63 ne conserve pas sa place.

INTERDISTRICTS on U18 F

Afin de favoriser la pratique du Football à 11 pour les U18 F, la Commission a encouragé la mise en place au niveau départemental de championnats interdistricts regroupant plusieurs Districts.

Des échanges intervenus entre les Membres de la Commission, il en ressort que cette expérimentation répond à l'attente des clubs et sera poursuivie voire développée.

Rappel : Sur les 5 montées prévues cette saison de District en R2 Ligue,

1 accession est attribuée à l'interdistricts 03-42-43-63

1 accession à l'interdistricts 01 – 38 – 73

1 accession au District de DROME-ARDECHE

1 accession au District de LYON et du RHONE

1 accession au District de HAUTE-SAVOIE PAYS DE GEX.

CALENDRIER 2024-2025

En conclusion de cette réunion, M. ARCHIMBAUD évoque le calendrier sportif pour 2024-2025.

La date de reprise des championnats régionaux :

En SENIORS (R1F et R2F) : dimanche 08 septembre 2024

En U18 F R1: dimanche 15 septembre 2024

En U18 F R2 : la date de reprise n'est pas encore fixée à ce jour. Elle est tributaire de la formule retenue pour le déroulement de l'épreuve.

AMENDES

A / FORFAIT

* F.C. BOURGOIN JALLIEU (516884)

Le club est amendé de la somme de 200€ pour le forfait de son équipe U 18 F sur le match n°33334.2 du 16/03/2024 en championnat R2 U18 F - Poule Play-Off.







* Am. S. DONATIENNE (504316)

Le club est amendé de la somme de 400 € pour le forfait de son équipe Senior F sur le match n° 29010.2 du 05/05/2024 en championnat Régional 2 F— Poule B;

Ce forfait intervient dans les cinq dernières journées de championnat.

B/FML

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00)

- * FOOT TROIS RIVIERES (560196) match n° 29092.2 en Régional 2 F Poule C du 14/04/2024
- * CLERMONT FOOT 63 (535789) match n° 28075.2 en U18 F Régional 1 du 03/03/2024
- * ASVEL (500124) match n° 33393.2 en U 18 F Régional 2 Play-Down Poule B du 14/04/2024

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Yves BEGON, Anthony ARCHIMBAUD,

Président Département Sportif Président de la Commission



ARBITRAGE

RÉUNION DU 17 JUIN 2024

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr)

Secrétaire : Nathalie PONCEPT

CLASSEMENTS SAISON 2023/2024

Les classements et propositions de nominations des examens pratiques Arbitres de Ligue sont disponibles sur le site internet de la LAuRAFoot en rubrique Arbitrage.

DOSSIERS MEDICAUX

SAISON 2024/2025

Les dossiers médicaux pour les arbitres jeunes et séniors de Ligue, candidats Ligue et pré-ligue sont en ligne sur le site internet de la LAuRAFoot dans la rubrique « Documents / licences ».

https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-ma nager/342b38501dda8390c3c8165226656b18.pdf

Ils seront à retourner pour le <u>15 juillet 2024 par mail y</u> <u>compris pour les pièces justificatives sur l'adresse mail</u>: arbitres@laurafoot.fff.fr . Les originaux doivent être conservés et archivés par l'arbitre durant toute sa carrière et peuvent être demandés.

INDISPONIBILITES DEBUT SAISON 2024/2025

Elles ne pourront plus être saisies à partir du 1er juillet et jusqu'à la validation complète de votre licence. Merci de saisir avant le 30 juin sur le Portail Des Officiels vos indisponibilités connues pour juillet, aout et septembre.

ACCES A LA CATEGORIE R3P

Les arbitres de catégorie R3 nés après le 01/01/97 et souhaitant postuler à une entrée au sein des groupes de formation et de sélection FFF doivent contacter la CRA avant le 01/08 (mail à rpion@laurafoot.fff.fr). Les tests physiques seront réalisés aux Assemblées générales (distances et temps des groupes promotionnels). Un probatoire théorique sera également organisé. Les modalités plus détaillées seront précisées à chaque postulant.

CLASSEMENTS PROMOTIONS

RETROGRADATIONS

EN FIN DE SAISON

Le calcul des âges des arbitres se fera au 01/01/2025 pour la saison 2024/2025.

Les classements se font selon les dispositions du règlement intérieur de la CRA LAuRAFoot (rubrique « arbitrage » du site internet de la LAuRAFoot).

Compte tenu de la réduction du nombre de clubs en R1 et de l'élévation du niveau sportif dans toutes les catégories consécutif à la réforme des compétitions fédérales et régionales :

R1 : pour chacun des 2 groupes (ou poule): 3 descentes obligatoires en R2 : participation obligatoire aux échanges interligues.

R2 : pour chacun des 3 groupes (ou poule): 1 montée en R1, 3 descentes obligatoires en R3, participation obligatoire aux échanges interligues.







R3: Le premier de chacun des 7 groupes (ou poule) est promu en catégorie R2 (sous réserve d'être obligatoirement disponible le samedi et le dimanche, participation obligatoire aux échanges interligues). Le dernier de chacun des 7 groupes (ou poule) est remis obligatoirement à disposition de son district.

AAR1 : 3 descentes obligatoires en AAR2 ; objectif : 10 assistants classés R1 pour 2024/2025.

AAR2 : 1 montée en AAR1 ; 3 descentes dont 1 obligatoire en AAR2; objectif : 8 assistants classés R2 pour 2024/2025.

AAR3:1 montée en AAR2 (sous réserve d'être obligatoirement disponibles le samedi et le dimanche). Le dernier est remis obligatoirement à disposition de son district.

R1P, R2P, R3P et AAP : suivant décisions CRA groupe formation Espoirs FFF.

La liste des arbitres de la catégorie Elite Régionale sera établie par la CRA en fonction des directives fédérales.

- Un arbitre ou un assistant R3, rétrogradé pourra être présenté à nouveau par son district d'appartenance dès la saison suivante, sous réserve de l'accord de la C.R.A., ou par la suite sans limite d'âge maximum de candidature à la Ligue.
- Un arbitre rétrogradé dans les 3 saisons suivant sa nomination en Ligue pourra être immédiatement représenté à la pratique, par sa C.D.A., la saison suivante, sans repasser la théorie.
- Un jeune arbitre accédant à la catégorie R3 sera dispensé de repasser la théorie s'il est rétrogradé dans les 3 saisons suivant sa première nomination en R3 (venant des JAL ou de District). Cette disposition ne peut être utilisée qu'une fois pour chaque arbitre.
- Un arbitre R3 rétrogradé sera exempté de repasser la théorie si ce dernier a obtenu la note minimale de 28 sur 40 au questionnaire annuel.

En cas d'ex-aequo au sein de chaque poule, les arbitres sont départagés par 6 critères successifs : i. participation AG arbitres ; ii. puis nombre d'échecs aux tests physiques ; iii. puis participation au(x) stage(s) de formation ; iv. puis meilleur classement au rang d'un des observateurs ; v. puis moins mauvais classement au rang d'un des observateurs ; vi. puis note au questionnaire annuel de la saison.

Si la C.R.A. doit déterminer un classement entre différents arbitres de chaque poule lorsqu'il y en a plusieurs (pour des repêchages ou des accessions supplémentaires par exemple), au-delà de la position occupée par rapport aux derniers promus ou aux derniers rétrogradés, ils seront départagés en premier lieu par le total de points des bonus et des malus obtenus par chaque arbitre puis en cas d'ex aequo par le nombre de points obtenus par chaque arbitre dans son groupe, puis par le meilleur classement au rang d'un des observateurs, puis par le moins mauvais classement au rang d'un des observateurs, puis par la note au questionnaire annuel de la saison écoulée.

La CRA statuera en fonction des éléments en sa possession et en fonction du règlement intérieur sur l'affectation de tous les arbitres non classés et sur tous les cas non prévus.

ASSEMBLEES GENERALES DEBUT SAISON 2024/2025

Elles auront *toutes lieu le week-end des 7 et 8 septembre* **2024.** Mesdames et Messieurs les arbitres et observateurs sont priés de réserver ces dates dès maintenant. La répartition des convocations sera définie ultérieurement.

DISCIPLINE

Lorsque des incidents, <u>ne donnant pas lieu à une exclusion</u> sont constatés **pendant ou après les rencontres ou à la suite d'une exclusion**, le **rapport** les retranscrivant sera **à transmettre** à la Commission de discipline, **par mail** à l'adresse suivante <u>discipline@laurafoot.fff.fr</u>

Nouvelle adresse mail pour les Arbitres

La nouvelle adresse mail <u>arbitres@laurafoot.fff.fr</u>réservée aux arbitres et observateurs doit être utilisée pour toutes les communications avec la CRA et les services administratifs (sauf si on vous écrit avec une autre adresse) et remplace l'adresse compétitions désormais réservée aux clubs et problèmes de désignations.

COMPTABILITE

Toutes les questions ou réclamations doivent être adressées exclusivement par mail à <u>comptabilite@laurafoot.fff.fr</u>, aucun dossier ne peut être traité téléphoniquement. Merci de préciser dans votre demande votre numéro de licence.

INDISPONIBILITES

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions à l'adresse <u>arbitres@laurafoot.fff.fr</u>, les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

FORMATIONS INITIALES

D'ARBITRES

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage :

https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initialesarbitres/

COURRIER DES ARBITRES

PHILIBERT Jesse: La CRA enregistre votre demande d'année sabbatique pour la saison 2024/2025.

CARNET NOIR

Mourad OUNOUGHI a eu la douleur de perdre sa maman. La CRA lui adresse ses sincères condoléances et l'assure de tout son soutien.

Le Président, La Secrétaire,
Jean-Marc SALZA Nathalie PONCEPT







REGLEMENTS

RÉUNION DU 17 JUIN 2024



8605

(Présentiel et voie électronique)

690374

PLISKA FOOTBALL CLUB

Président : M. CHBORA. Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND, LOUBEYRE. Assiste : MME FRADIN, responsable du service juridique.

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs): Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

TRESORERIE – RAPPEL DECISION DU 07/06/24

Les clubs listés ci-dessous, n'étant pas à jour vis-à-vis de la Trésorerie au 31 mai 2024 et n'ayant effectué aucune démarche auprès de la Ligue pour la mise en place d'une mesure d'accompagnement,

Conformément à l'article 47.4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, aucune demande de licence ne pourra être effectuée tant que la situation ne sera pas régularisée ;

882081	FOOT5 CLUB SO CLUB	8601
560621	UNION FUTSAL MARTINEROIS	8602
590492	ETOILE FUT SALLE CLUB	8602
582053	RACING CLUB VIRIEUX FUTSAL	8602
511949	F.C.ST HILAIRE DU ROSIER	8602
564086	AS. CULT. ET RÉCRÉATIVE DES ESPAGNO	8602
781983	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ	8602
611524	FC COMM.MEYLAN BELLE	8602
560238	ACADÉMIE DES COLLINES	8602
536496	A.S. SURIEUX ECHIROLLES	8602
564127	PAYS ROUSSILLONNAIS SPORTING CLUB	8602
564092	GRENOBLE FUTSAL	8602
581958	A.S. SUSVILLE MATHEYSINE	8602
549826	A. FUTSAL PONT DE CLAIX	8602
509606	F.C. PORTOIS	8603
580660	A.S. ROMANAISE	8603
581982	SPORTING FUTSAL GOUBETOIS	8603
603986	R.P.T. SPORTS VALENC	8603
560660	VALENCE INTERNATIONAL FOOTBALL	8603
517343	INTER HTE HERBASSE A CREPOL	8603
552388	FOOTBALL CLUB D AUBENAS	8603
615673	CLUB FOOT ENTREP TOULAUDAINES	8603
561243	FOOTBALL CLUB UPPER	8603
580477	L ETOILE SPORT FUTSAL ANDREZIEUX BO	8604
582486	RENCONTRE DES PEUPLES	8604
582138	ASSOC STEPHANOISE MULTISPORTS	8604
582645	O.S. DE TARANTAIZE-BEAUBRUN	8604
582476	F.C. DEPORTI'VAULX	8605

552404	ASSOCIATION SPORTIVE CONFLUENCE	8605	
516402	LYON CROIX ROUSSE F.	8605	
500406	R.C. LYON	8605	
882473	ENORME F.C. 69	8605	
690450	SPARTAK 2011	8605	
881562	ENTENTE CONSTRUCTION CENTRE EST	8605	
590651	FC DRINA LYON	8605	
690582	AS FOOT SERV INFRA. DEFENSE LYON	8605	
881033	OLTV LYON 08	8605	
882491	ASSOCIATION CULTURELLE AFRICAINE DE	8605	
552540	FUTSAL COTIERE DE L AIN	8605	
581559	AS DES SOURDS VAULX EN VELIN	8605	
839395	SC ETUD.LYON VILLEUR	8605	
535362	F.C. AZZURRI VENISSIEUX	8605	
847311	LA LYONNAISE DU CRAMPON 97	8605	
860598	FOOT OLYMPIQUE COUZONNAIS SPORT	8605	
564091	ALL STAR SOCCER	8605	
564083	DUQUEINE CHAMPIONS PROJECT	8605	
660337	BPNL.FC	8605	
521194	U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE	8605	
509605	U.S.GLE. ARMENIENNE VIENNE	8605	
549983	A.S. ST JEAN VILLEURBANNE	8605	
590353	AS LYON REP DEMOCRATIQUE DU CONGO	8605	
590274	ASSOCIATION SONNAZIENNE DE FUTSAL L	.8606	
554371	AS DES JEUNES DE MAYOTTE 73	8606	
664081	CE TEFAL FOOTBALL CLUB	8607	
882488	VARIETE FOOTBALL 74	8607	
882490	BONTAZ ACADEMY	8607	
581127	A. S. DE FERNEY-VOLTAIRE	8607	
564032	RAQUETTE FOOTBALL CLUB	8607	
564119	INTERNATIONAL ACADEMY OF FOOTBALL	8607	
539857	CHARMES 2000	8611	
748304	FOOTBALL FEMININ YZEURE ALLIER AUVE	8611	
560921	NEWTEAM FUTSAL 15	8612	
524350	LABROUSSE VEZELS US	8612	
615843	LIMAGRAIN FC	8614	
761242	ENTENTE SPORTIVE SOLIDARITE FEMININ	8614	
581487	FUTSAL COURNON	8614	
Il est recommandé à ces clubs de prendre contact le plus			
rapidement possible avec le Pôle Financier de la LAuRAFoot			

pour procéder à la régularisation de leur situation (Par téléphone au 04.72.15.30.25 ou par mail comptabilite@

Secrétaire de la Commission,

Bernard ALBAN







laurafoot.fff.fr).

Khalid CHBORA

Président de la Commission,